

# LA PROCÉDURE PAR EXAMEN SCIENCES PO Paris - 2020

---

## Calendrier

Validation du dossier complet : 5 janvier 2020 à 23h59 (heure de Paris)  
Annonce des dispenses des épreuves écrites : début février 2020 (à confirmer)  
Épreuves écrites : 22 et 23 février 2020  
Résultat d'admissibilité : 3 avril 2020 (en fin de journée)  
Entretiens oraux : mi-mai à fin-mai 2020  
Résultat d'admission : 25 juin 2020 en fin de journée

## La procédure par examen en 2020

La procédure d'admission se déroule en deux étapes successives :

- Une phase d'admissibilité composée de l'évaluation du dossier de candidature et de trois épreuves écrites.
- Une phase d'admission composée d'un entretien.

### LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

---

Cette phase se compose de deux éléments : l'évaluation du dossier de candidature et les épreuves écrites.

#### L'évaluation du dossier de candidature

L'évaluation du dossier de candidature repose sur l'examen approfondi des éléments fournis par le candidat, notamment :

- Les **bulletins scolaires des années de seconde, première et terminale**, (les notes de l'élève, les appréciations des professeurs, la place de l'élève selon la moyenne de la classe, la note la plus haute et la plus basse de la classe...).
- Les notes aux épreuves anticipées du **baccalauréat général français**.
- Les résultats individuels aux **concours nationaux ou internationaux ouverts aux lycéens** (concours général des lycées, concours national de la résistance et de la déportation, Olympiades académiques de mathématiques etc, concours artistiques nationaux et internationaux), le cas échéant.
- **L'engagement** dans la vie de l'établissement scolaire, dans la vie associative, sportive, culturelle, politique ou syndicale.
- **La lettre de motivation**.

Le dossier de candidature a pour objet de permettre au candidat de présenter les résultats obtenus lors de ses études secondaires, ses compétences linguistiques et sa motivation pour intégrer le Collège universitaire. Le dossier doit aussi illustrer

l'adéquation de son projet personnel à la vocation des campus auxquels il se porte candidat.

Au vu de ces critères, le dossier de candidature se voit attribuer une note selon **trois niveaux** par ordre décroissant : A, B ou C.

### *La dispense d'épreuves écrites*

De plus, au vu des éléments du dossier du candidat, un jury de dispense d'épreuves écrites d'admissibilité établit souverainement la liste des candidats dispensés d'épreuves écrites et déclare ces derniers directement admissibles (note A+).

Ce sont des candidats avec un dossier d'exception, tant sur le plan académique qu'extra curriculaire. Très bien classés au sein de leur classe, réguliers ou en progression sur tous les trimestres et dans toutes les disciplines, avec un comportement en classe exemplaire.

Le candidat aura en outre apporté grand soin à la préparation de son dossier de candidature et à la rédaction de sa lettre de motivation.

Enfin, ses activités extrascolaires démontrent un réel engagement ou un excellent niveau, que ce soit une activité associative, théâtrale, civique, sportive, artistique, humanitaire, exercée au lycée ou ailleurs.

### Les épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité sont au nombre de trois. Leurs programmes sont adaptés aux connaissances acquises par les candidats au cours de leurs études secondaires et prennent en compte chaque année l'évolution des programmes de l'Éducation nationale.

- Une épreuve d'histoire (coefficient 2, durée : 4 heures)
- Une épreuve à option au choix : littérature et philosophie ; mathématiques ; sciences économiques et sociales (coefficient 2, durée : 3 heures).
- Une épreuve de langue étrangère au choix : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe (coefficient 1, durée : 1 heure et demie).

Chaque épreuve écrite est notée sur 20 et pondérée selon son coefficient. La moyenne des trois épreuves est convertie selon trois niveaux par ordre décroissant : A, B ou C.

### *La décision d'admissibilité*

Le jury d'admissibilité est présidé par un professeur des universités ou un inspecteur général de l'Éducation nationale et composé, entre autres, du directeur de l'IEP ou de son représentant et des représentants de l'équipe d'examineurs.

Ce jury évalue les combinaisons de notes obtenues à l'issue de l'examen du dossier de candidature d'une part, et aux épreuves écrites d'autre part, et déclare admissibles les candidats qui obtiennent les combinaisons : A-A, A-B ou B-A.

## LA PHASE D'ADMISSION

---

Les candidats déclarés admissibles, soit par le jury de dispense des épreuves écrites, soit par le jury d'admissibilité, seront conviés à un entretien d'admission.

### L'entretien d'admission (20 min)

D'une durée d'environ vingt minutes, il a pour objet d'évaluer, notamment, la maîtrise de **l'expression orale**, la **motivation** du candidat, son **ouverture d'esprit**, son goût pour **l'innovation**, sa **curiosité intellectuelle**, sa capacité à mobiliser et à **mettre en relation des connaissances pertinentes**, sa capacité à être en prise sur les **enjeux contemporains**, son **esprit critique**, ainsi que sa capacité à développer une **réflexion personnelle**.

La commission d'entretien est composée de deux membres qui disposent de l'intégralité des éléments du dossier. À l'issue de l'entretien, la commission attribue une note sur la prestation du candidat selon trois niveaux par ordre décroissant : A, B ou C.

#### *La décision d'admission*

Le jury d'admission déclare admis les candidats ayant obtenu la note A à l'entretien d'admission. Pour les candidats ayant obtenu une autre note, le jury fonde souverainement sa décision sur l'avis de la commission et l'ensemble des éléments du dossier de candidature.

Les décisions d'admission seront conditionnelles à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Tous les candidats admis devront présenter une attestation de leur diplôme lors de leur inscription administrative.

Les décisions d'affectation sur l'un de nos sept campus du Collège universitaire sont définitives et se fondent sur les éléments de motivation que vous portez à notre connaissance, sur une étude approfondie de votre dossier, ainsi que sur la nécessité pour nous de parvenir à un équilibre entre les différents campus et les choix formulés par les autres candidats admis.

#### *L'annonce des résultats d'admission*

Conformément à la réglementation française et européenne en vigueur sur la protection des données, Sciences Po ne peut communiquer les résultats d'admission/admissibilité qu'aux **personnes directement concernées**.

La décision d'admission sera mise en ligne sur **l'Espace candidat**. Un mail de confirmation sera par ailleurs envoyé à chacun des candidats sur l'adresse email ayant servi d'identifiant pour l'Espace candidat.